

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CREYS MEPIEU
Séance du 12 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 12 juillet à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la salle des fêtes de Creys, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Ligia **HODY**, Nadine **MELLET**, Christelle **MELLET**, Gilles **GAUTIER**, Philippe **GIROUD**, Stéphanie **BATAILLON**, Sandra **DREVET**, Christel **LHERISSON**, Isabelle **MAYEN**, David **ARNAUD**, René **GIPPET**, Patrick **GROS**

Excusés : Jean-Claude **GENGLER** (procuration donnée à Patrick GROS), Pierre **DE SMEDT** (procuration donnée à Gilles **GAUTIER**), Ludovic **CHENEVAL** (procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**)

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 06 juillet 2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2021

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Suite au départ en retraite d'une employée du service technique, un appel à candidatures a été lancé pour pourvoir à son remplacement. Une grande partie du temps de travail de ce poste est consacré au ménage (mairie, salle des fêtes, vestiaires etc...), une partie est consacrée à la fonction d'agent de prévention, à l'accompagnement dans le bus, il faut être polyvalent. Le choix a été difficile au regard des certains profils, le jury a retenu une candidature, c'est la raison pour laquelle, M. Le Maire demande au conseil de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, catégorie C, à compter du 1^{er} septembre 2021,

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

ATTRIBUTION LOGEMENT 389, GRANDE RUE DE CREYS

Mme MENDONCA quitte, le 31 juillet le logement qu'elle occupait 389 grande rue de CREYS, M. Le Maire donne la parole à Ghislaine POZZOBON, en charge des logements,

Après avoir étudié les demandes, cette dernière propose de retenir le dossier de Angélique VACHER. En cas de refus, elle propose Mme PIETROPAOLO.

Conformément à la décision prise lors de la réunion du 04 février 2021, le montant du loyer est fixé à 504.00 € soit 72m² à 7.00 € le m²

Considérant que le compteur d'eau est commun avec la bibliothèque, un forfait mensuel de 20.00 € sera facturé au locataire,

Une clause d'entretien du hall du RDC, du 1^{er} étage et de l'escalier sera ajoutée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

ACCEPTE ces propositions

PRECISE que le logement de 72 m² sera loué mensuellement à 504 €, auquel s'ajoute la somme de 20 € d'eau (le compteur est commun avec la bibliothèque)

SALLE MORGET – TARIFS

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2017.02.07 du 02 mars 2017 par laquelle étaient fixés les tarifs de location de la salle Morget. David ARNAUD fait remarquer que le gîte est de plus en plus souvent occupé, ce qui bloque des locations pour la salle Morget pour éviter les nuisances sonores. Séverine POËTE répond que la salle est souvent louée par les locataires du gîte le week-end et utilisée la semaine essentiellement pour des réunions. David ARNAUD déplore le manque de « petites salles » à proposer à la location. Ce type de salles ne répond pas à un vrai besoin. Pour rappel la salle de Pusigneu était très peu louée répond M. Le Maire. Il donne la parole à Séverine POËTE qui propose, dans un souci de simplification administrative de modifier la délibération,

Considérant que le gestionnaire de cette salle a changé, elle propose de remplacer le nom du gestionnaire par « le gestionnaire du gîte Morget »

Elle demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n° 201.02.07 du 02 mars 2017,

FIXE les tarifs et les conditions de location de la salle morget, située 227 rue du bois de solières, de la façon suivante :

- ✓ Location à la journée de 8 h à 22 h,

Tarifs des locations jours de semaine			
Particuliers résidant sur la commune	50€	Associations communales	gratuit
Particuliers ayant une activité professionnelle sur la commune		Associations extérieures	1 location gratuite par an
Entreprises extérieures		Entreprises de la commune	gratuit

DIT qu'un état des locations des week-ends et jours fériés sera établi, au trimestre, par le gestionnaire du gîte Morget et qu'un titre de recettes sera alors établi au nom du gestionnaire du gîte Morget.

CONVENTION ORANGE –

M. Le Maire donne la parole à Philippe FILLIOD, en charge, de la fibre sur la commune.

Ce dernier rappelle l'accord entre la commune et orange pour :

- La réalisation d'une tranchée, prise en charge par la municipalité, le long du chemin doux entre Creys et Pusigneu pour éviter l'installation de poteaux
- L'installation de la fibre par orange, dans ladite tranchée,

Ces travaux sont réalisés et il y a lieu de signer une convention avec orange pour définir les conditions d'utilisation des infrastructures de génie civil pour les réseaux de communications électroniques,

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de signer la convention d'utilisation des infrastructures de génie civil pour les réseaux

PRECISE que la convention débute, avec effet rétroactif, au 1^{er} juin 2020 pour une durée de 20 ans, tacitement reconduite pour une durée identique,

DIT que le montant de location est de 0.50 € H.T le m/l par fourreau et par an.

Considérant qu'il y a un fourreau de 553 mètres à 0.50 € H.T le m/l soit 276.50 € H.T/an soit 5 530.00 € H.T pour 20 ans, payable en une seule fois.

ETAT DES LIEUX – 1^{ère} ANNEE MANDAT

M. le Maire propose de parcourir les différentes commissions créées lors des dernières élections municipales. Certains élus, après une année de mandat, se sont peut-être découverts une appétence pour certains dossiers et souhaitent participer à d'autres commissions.

Les différentes commissions sont actualisées avec l'ensemble des élus

En ce qui concerne le suivi des chantiers, il faut être plus rigoureux, prendre des notes, des photos faire respecter les délais. Transmettre ces éléments à Sylvie, avec explications des éventuels avenants etc...charge à elle d'en informer le Maire.

Philippe GIROUD souhaite connaître les limites de son pouvoir de décision

Le Maire répond qu'il est force de proposition sur les dossiers dont il a la charge, les devis demandés doivent être centralisés auprès de Sylvie, pour ensuite approbation de l'exécutif,

INFO SUR LA DERNIERE REUNION D'ADJOINTS

Définir les différents référents sur les dossiers en cours

- Bornage mollard-viret– Olivier BONNARD
- Chauffage mairie – Olivier BONNARD
- METALINCO – dossier suivi par Christelle MELLET, Stéphanie et Olivier
- Chats errants – trouver un élu référent
- Maison menaçant ruine à Pusigneu - trouver un élu référent
- Vente maison place de l'église MEPIEU – possibilité de vente au plus offrant (Isabelle MAYEN se renseigne sur la procédure)
- Aménagement site en face du groupe scolaire – Christel LHERISSON
- Création chemin doux entre Faverges et Mepieu - trouver un élu référent
- Modalité fonctionnement salle polyvalent – Ghislaine POZZOBON
- Chemin doux Faverges – MO septembre

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Dès la remise aux normes par l'entreprise GARCON-PEYRONNET, l'éclairage public sera éteint de 23 h à 5 h. Info diffusée dans le flash info de septembre

URBANISME – AVENIR DU FONCIER COMMUNAL

I – FAVERGES – rue du devin

Terrain communal d'environ 4500 m², rue du devin. Réfléchir à un aménagement foncier de la partie constructible tout en préservant un accès aux terrains agricoles. Pour les constructions, les recherches portent sur des petites parcelles. Prévoir un accès direct à la salle des fêtes, toutes les idées sont à étudier,

Ludovic CHENEVAL, Christelle MELLET, David ARNAUD, Isabelle MAYEN intègrent cette commission

II – LA GORGE – Zone UI

Les terrains communaux situés sur la zone UI à la Gorge pourraient être valorisés par l'implantation d'un parc photovoltaïque ou pourquoi pas développer la filière bois de chauffage, toutes les idées sont les bienvenues.

René GIPPET, Jean-Claude GENGLER, Gilles GAUTIER intègrent la commission.

III - LIEU-DIT DEVAUX

Réfléchir à la création d'un éco-quartier à proximité des écoles,

Christelle MELLET et Christel LHERISSON et Ludovic CHENEVAL s'inscrivent à cette commission,

Les élus intéressés par cette commission devront se faire connaître à la rentrée,

CLASSE DE NEIGE 2021 – PRESENTATION

Un diaporama de la classe de neige 2021 est présenté au conseil.

REUNION DU 12 JUILLET 2021

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

13/2021	REMBOURSEMENT SINISTRE du 12 novembre 2019 - Barrière place de CREYS
----------------	---

Vu la déclaration de sinistre déposée auprès de la compagnie GROUPAMA, relative à la barrière de la place de Creys accidentée le 12 novembre 2019

- Considérant que le cabinet d'assurance GROUPAMA est l'assureur de la commune
- Vu les différents travaux réalisés,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter le remboursement de **1 968.00 €**, relatif à la déclaration de sinistre référencée ci-dessus, par le cabinet d'assurance GROUPAMA.

14/2021	REMBOURSEMENT SINISTRE - Bâtiment ZA Malville - 22 avril 2021
----------------	--

- **Vu la déclaration de sinistre déposée auprès de la compagnie AXA France IARD, relative au rideau métallique endommagé par un véhicule sur un bâtiment communal à malville le 22 avril 2021**
- **Considérant que le cabinet d'assurance AXA est l'assureur de la commune**
- Vu les différents travaux réalisés,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter le remboursement de **3 421.23 €**, relatif à la déclaration de sinistre référencée ci-dessus, par le cabinet d'assurance AXA France IARD.

DPU

DIA 19-2021 – SCI NOMBRET – grande rue de CREYS

Pas de préemption – M. et Mme GIBOULET Richard

DIA 20-2021 – MENDES Alexis - 242 grande rue de CREYS

Pas de préemption – LETARD Nathalie